



## CONSEIL DES FIDUCIAIRES RÉALISATIONS ET DÉCISIONS EN 2025

Ce résumé présente les principales activités et décisions du conseil des fiduciaires entre janvier et décembre 2025, au-delà des affaires courantes et des points permanents à l'ordre du jour.

### Services aux participants et communications

En 2025, le conseil des fiduciaires a renforcé son engagement en faveur d'une communication transparente, accessible et pertinente avec les participants du Régime, en :

- publiant le Rapport annuel de 2024 du Régime,
- organisant la troisième Assemblée annuelle d'information du Régime,
- publiant les bulletins d'information du printemps et de l'automne de 2025 du Régime.

S'appuyant sur les conclusions du sondage de 2024 sur l'engagement des participants, le conseil des fiduciaires a continué à intégrer les commentaires des participants dans sa planification et ses prises de décision. Ces contributions ont permis de définir les priorités et initiatives stratégiques, en mettant l'accent sur :

- le renforcement de la confiance des participants,
- la simplification de l'expérience des participants,
- l'amélioration de la formation,
- l'amélioration de la portée et de l'efficacité de la communication.

### Documents et surveillance du Régime

Le conseil a examiné et approuvé les documents constitutifs et d'autres éléments à l'appui du Régime :

- des modifications au Texte du Régime :
  - modification pour rendre compte de l'augmentation des prestations associée aux augmentations des étapes 2 à 4 de la Politique de financement,
  - modification pour rendre compte de l'octroi d'une indexation (ajustement au coût de la vie - RCV) de 2,01 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- l'examen annuel de l'Énoncé des politiques de placement et approbation des modifications visant à garantir la cohérence de la terminologie utilisée, ainsi qu'à modifier le mode de calcul du rendement de référence, en passant de l'utilisation des pondérations réelles quotidiennes du portefeuille à celle des pondérations du portefeuille de référence,

- l'examen annuel de la Politique de financement et approbation des modifications visant à préciser qu'un RCV s'applique également à la prestation de raccordement, ainsi qu'à clarifier la méthode exacte de calcul du salaire moyen final requise pour l'application des étapes 2 et 3 du plan d'utilisation des excédents de financement. Ces modifications n'altèrent en rien la pratique appliquée jusqu'à présent,
- l'approbation des états financiers vérifiés du Régime de retraite de CES pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- l'approbation du rapport d'évaluation actuarielle du Régime de retraite de CES au 31 décembre 2024.

Le conseil des fiduciaires s'est conformé à toutes les exigences réglementaires en matière de dépôt de documents et de divulgation prévues par la *Loi sur les prestations de retraite* du Nouveau-Brunswick.

En 2025, le conseil a également mené une étude sur la gestion des actifs et des passifs (GAP) en collaboration avec Vestcor et TELUS Santé, dont les travaux se poursuivront en 2026. Cette étude soutient la planification à long terme en évaluant l'adéquation entre les actifs du Régime et ses obligations futures.

## Gouvernance du conseil

Dans le cadre de l'examen annuel de son cadre de gouvernance, le conseil a examiné et approuvé les modifications nécessaires aux politiques et pratiques suivantes :

- les mandats du conseil, du comité de vérification, du comité de gouvernance et du comité de placement,
- le code de déontologie et de conduite,
- les politiques de communication et de divulgation
- la politique de sélection des taux d'actualisation,
- la politique de conservation de documents,
- la politique sur l'orientation et la formation,
- la politique sur les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement,
- les lignes directrices sur la nomination des fiduciaires,
- la politique sur la rotation des associés de vérification.

**Préparation aux risques :** Le conseil a établi des lignes directrices relatives aux stratégies d'atténuation des réductions de prestations, dans le cadre d'une mesure de gouvernance proactive. Bien qu'aucune réduction des prestations ne soit prévue, ces lignes directrices garantissent la mise en place d'une approche réfléchie et structurée visant à protéger les affiliés et à assurer la pérennité du Régime en cas de scénarios défavorables.

**Efficacité et priorités du conseil :** Le conseil a fait appel à *John T. Dinner Board Governance Services* pour animer son évaluation triennale de l'efficacité du conseil pour 2025. Les résultats

de cette évaluation ont servi de base à l'élaboration des priorités du conseil pour la période de 2025 à 2028, dont le suivi est assuré chaque trimestre par le comité de gouvernance.

### Formation du conseil et l'investissement responsable

Le conseil a poursuivi son engagement en faveur de la formation continue en assistant à des présentations sur les thèmes suivants :

- l'investissement quantitatif,
- les titres à revenu fixe,
- les actifs réels,
- les actions de sociétés ouvertes et fermées.

Avec le soutien de l'équipe de gestion des risques de Vestcor, le conseil a également publié son deuxième Rapport annuel sur l'investissement responsable, qui décrit la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans les décisions d'investissement.

### Recours à des prestataires de services

Le conseil a fait appel aux prestataires de services suivants :

- Vestcor Inc. – services d'administration du Régime de retraite et de gestion des placements,
- TELUS Santé – services actuariels de l'année de Régime 2025,
- *Doane Grant Thornton* – vérificateur externe pour les états financiers de l'année 2025,
- *Ellement Consulting Group* – conseiller en placement et en mesure de la performance,
- *Osler, Hoskin & Harcourt LLP* – services juridiques,
- *John T. Dinner Board Governance Services* – support en matière de gouvernance et accompagnement pour l'efficacité des conseils.